

Nous travaillons constamment à améliorer Danielle Software.

Avec cette mise à jour, nous avons amélioré les performances et corrigé des bogues, dont la fonction de déclaration de maladie dans le module « Absences ».

Voici un résumé des changements les plus importants :

- **Déclarations de maladie en Allemagne**

En Allemagne, il n'est plus nécessaire pour les employés couverts par le régime public d'assurance maladie de présenter un certificat d'incapacité de travail à l'employeur à partir du 1^{er} janvier 2023. La vérification correspondante a été étendue.

Dans cette version, les suivis pour des déclarations de maladie ont été supprimés à partir du 1^{er} janvier 2023.

Par défaut, les employés allemands sont marqués comme couverts par le régime public d'assurance maladie, sauf s'il y a une entrée sous « Employés » [dossier employé(e)] « Contrats » « Private Krankenversicherung » (assurance maladie privée). Les employés avec une assurance privée sont également vérifiés.